

Arrêté n° 1811 CM du 12 novembre 2020 portant désignation des représentants de la Polynésie française au sein de la société par actions simplifiée Aéroport de Tahiti (ADT)

(NOR : DAC2000633AC)

Paru in extenso au journal officiel n°93 N du 20/11/2020 à la page 17122 dans la partie ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

Version en vigueur au 28/12/2021

Le Président de la Polynésie française,
Sur le rapport du ministre du tourisme, du travail, en charge des transports internationaux et des relations avec les Institutions,
Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
Vu le code de commerce ;
Vu la lettre n° 6558 PR du 8 octobre 2020 adressée au président de l'assemblée de la Polynésie française déclarant l'urgence et réceptionnée par l'assemblée de la Polynésie française le 9 octobre 2020 ;
Vu l'avis n° 156-2020 CCBF/APF de la commission de contrôle budgétaire et financier de l'assemblée de la Polynésie française du 21 octobre 2020 ;
Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 10 novembre 2020,

Arrête :

Article 1er *Rédaction issue de Arrêté n° 2993 CM du 23 décembre 2021*

M. Yvonnick Raffin est désigné en qualité de représentant de la Polynésie française pour siéger au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la société par actions simplifiée Aéroport de Tahiti (ADT).

Art. 2 *Rédaction issue de Arrêté n° 2993 CM du 23 décembre 2021*

Sont désignés en qualité de représentants de la Polynésie française pour siéger au sein du conseil d'administration de la société par actions simplifiée Aéroport de Tahiti (ADT) :

- M. Jean-Christophe Bouissou ;
- M. Yvonnick Raffin ;
- M. René Temeharo.

Art. 3

L'arrêté n° 1554 CM du 16 août 2018 portant désignation des représentants de la Polynésie française au sein de la société par actions simplifiée Aéroport de Tahiti (ADT) est abrogé.

Art. 4

Le ministre du tourisme, du travail, en charge des transports internationaux et des relations avec les Institutions, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 12 novembre 2020.

Edouard FRITCH.

Par le Président de la Polynésie française :

Le ministre du tourisme, du travail,
Nicole BOUTEAU.

Voir toutes les modifications dans le temps :

- [Arrêté n° 1811 CM du 12 novembre 2020](#), JOPF n° 93 N du 20/11/2020 à la page 17122
- [Arrêté n° 2993 CM du 23 décembre 2021](#), JOPF n° 104 N du 28/12/2021 à la page 31093